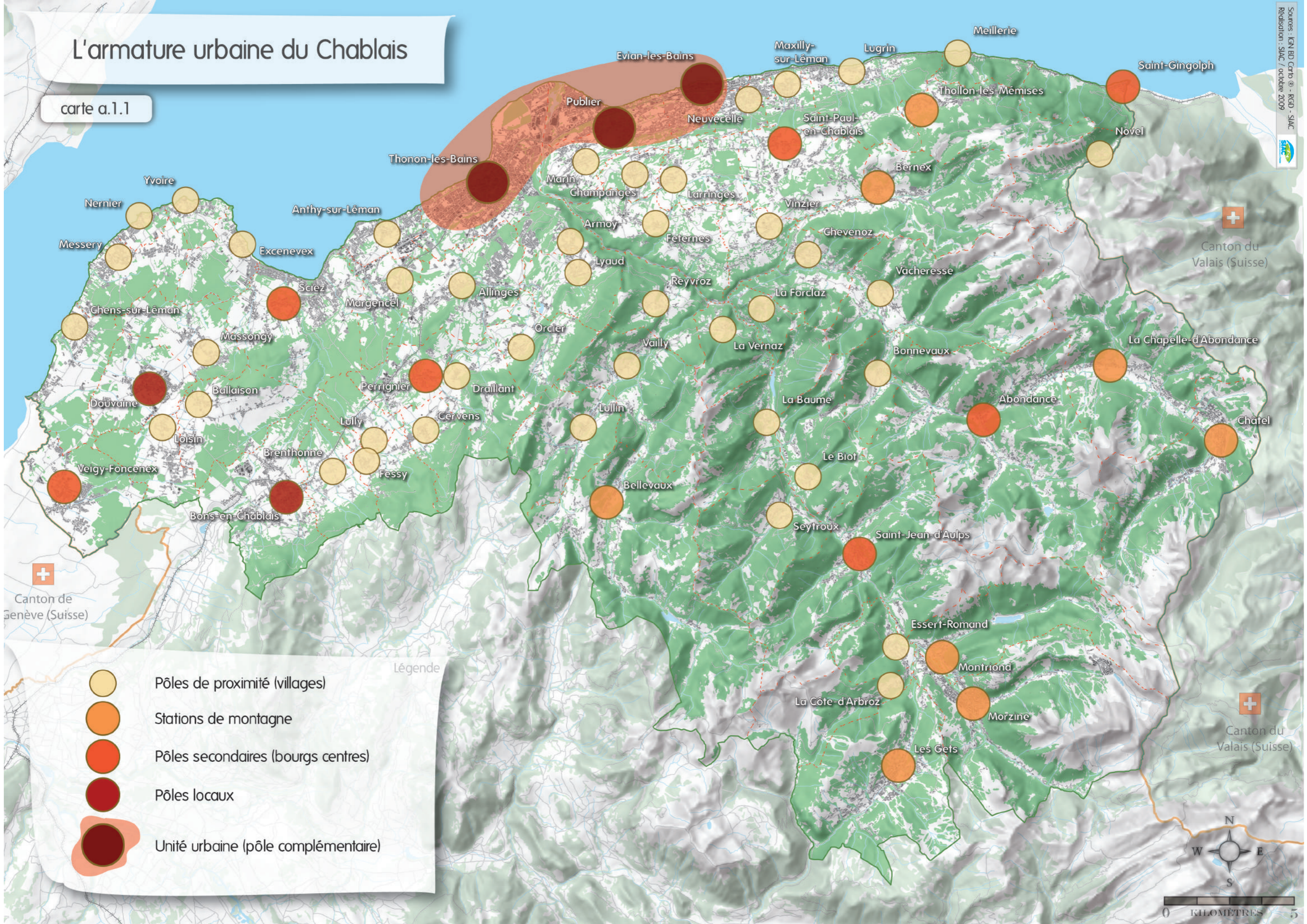


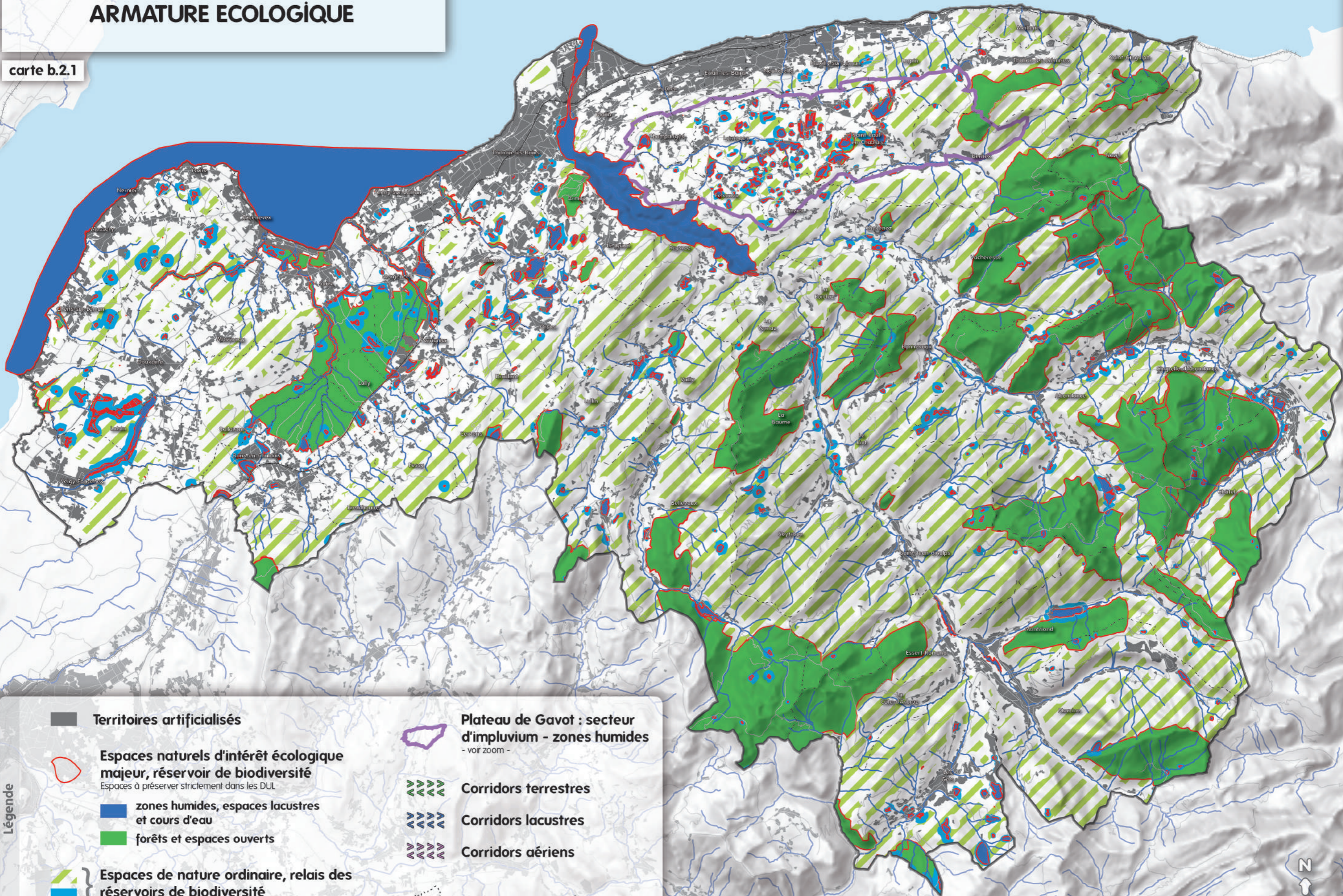
L'armature urbaine du Chablais

carte a.1.1



ARMATURE ECOLOGIQUE

carte b.2.1



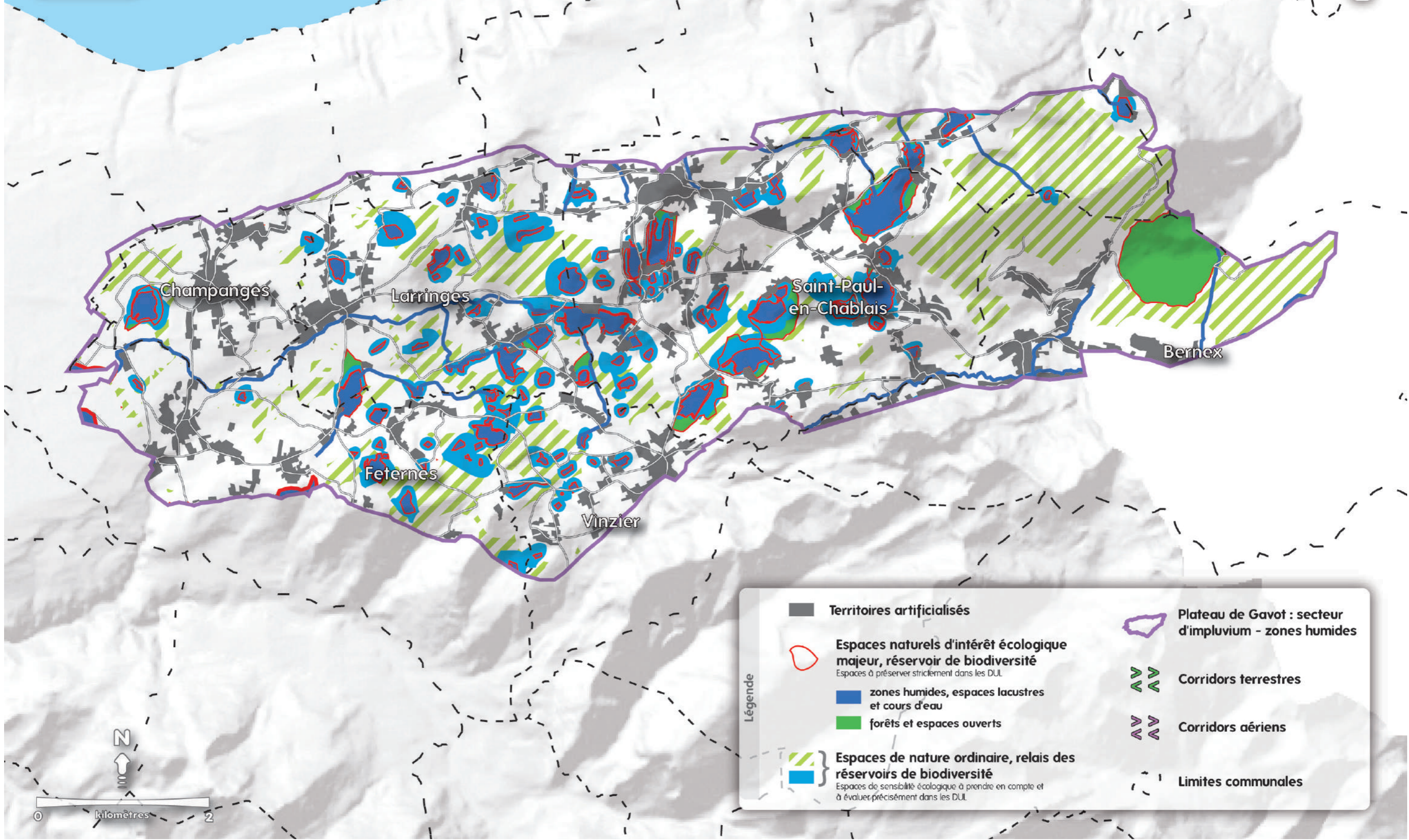
Légende

- Territoires artificialisés
- Espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoir de biodiversité
Espaces à préserver strictement dans les DUL
- zones humides, espaces lacustres et cours d'eau
- forêts et espaces ouverts
- Espaces de nature ordinaire, relais des réservoirs de biodiversité
Espaces de sensibilité écologique à prendre en compte et à évaluer précisément dans les DUL
- Plateau de Gavot : secteur d'impluvium - zones humides
- voir zoom -
- Corridors terrestres
- Corridors lacustres
- Corridors aériens
- Limites communales

ARMATURE ECOLOGIQUE zoom sur le Plateau de Gavot

carte b.2.1 bis

Source : DDT, DREN, ECD
Rédaction : SMC / décembre 2011



Légende

Territoires artificialisés	Plateau de Gavot : secteur d'impluvium - zones humides
Espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoir de biodiversité <small>Espaces à préserver strictement dans les DUL</small>	Corridors terrestres
zones humides, espaces lacustres et cours d'eau	Corridors aériens
forêts et espaces ouverts	Limites communales
Espaces de nature ordinaire, relais des réservoirs de biodiversité <small>Espaces de sensibilité écologique à prendre en compte et à évaluer précisément dans les DUL</small>	

Armature agri-pastorale - secteur Chablais Ouest -

agriculture
carte c.2.1

Espaces à dominante agricole stratégiques

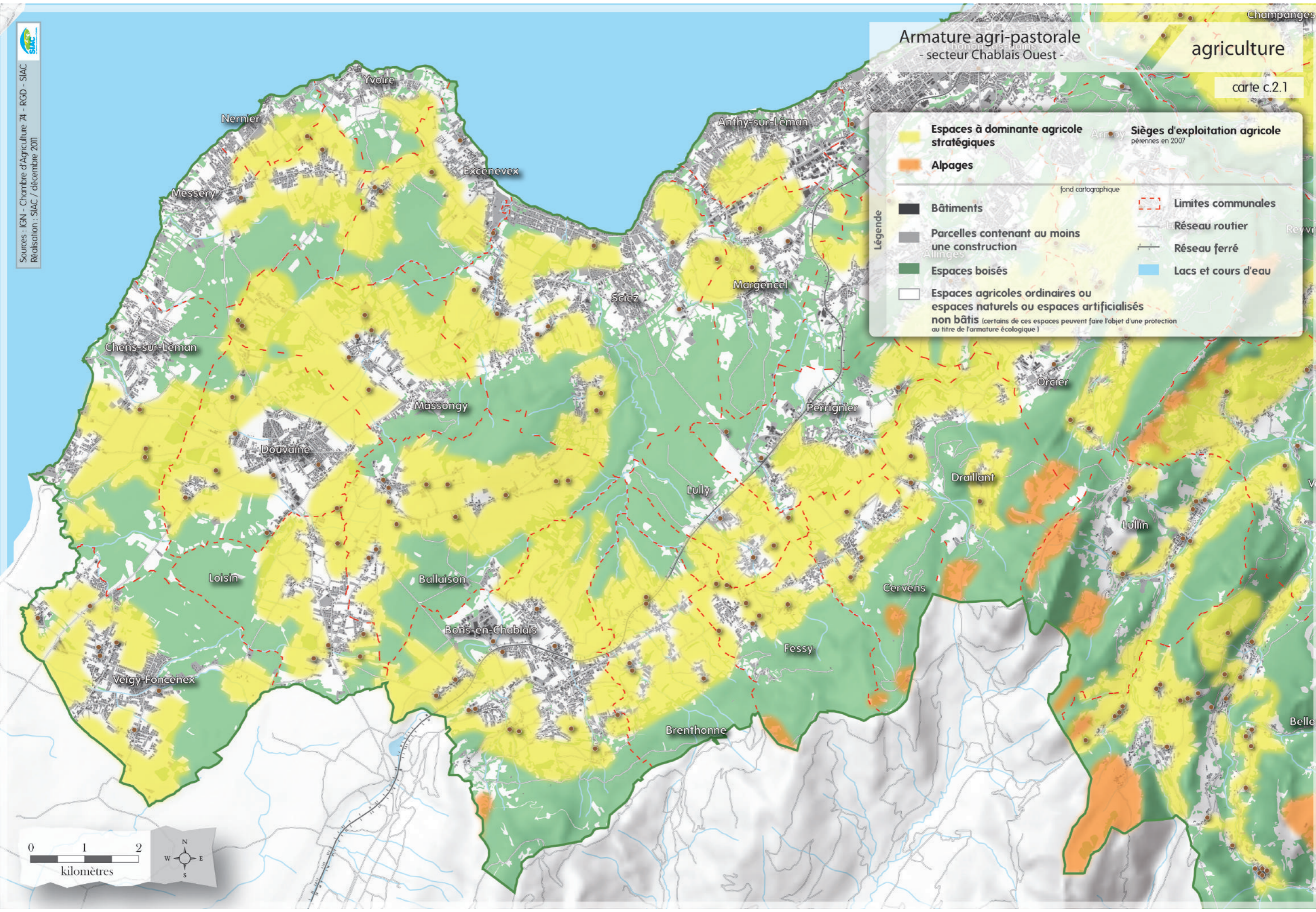
Alpages

Sièges d'exploitation agricole pérennes en 2007

Légende

- Bâtiments
- Parcelles contenant au moins une construction
- Espaces boisés
- Espaces agricoles ordinaires ou espaces naturels ou espaces artificialisés non bâtis (certains de ces espaces peuvent faire l'objet d'une protection au titre de l'armature écologique)
- Limites communales
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Lacs et cours d'eau

fond cartographique





Armature agri-pastorale - secteur Chablais centre -

agriculture

carte c.2.1

Espaces à dominante agricole stratégiques (yellow)

Alpages (orange)

Sièges d'exploitation agricole pérennes en 2007 (brown dot)

fond cartographique

Bâtiments (black)

Parcelles contenant au moins une construction (grey)

Espaces boisés (green)

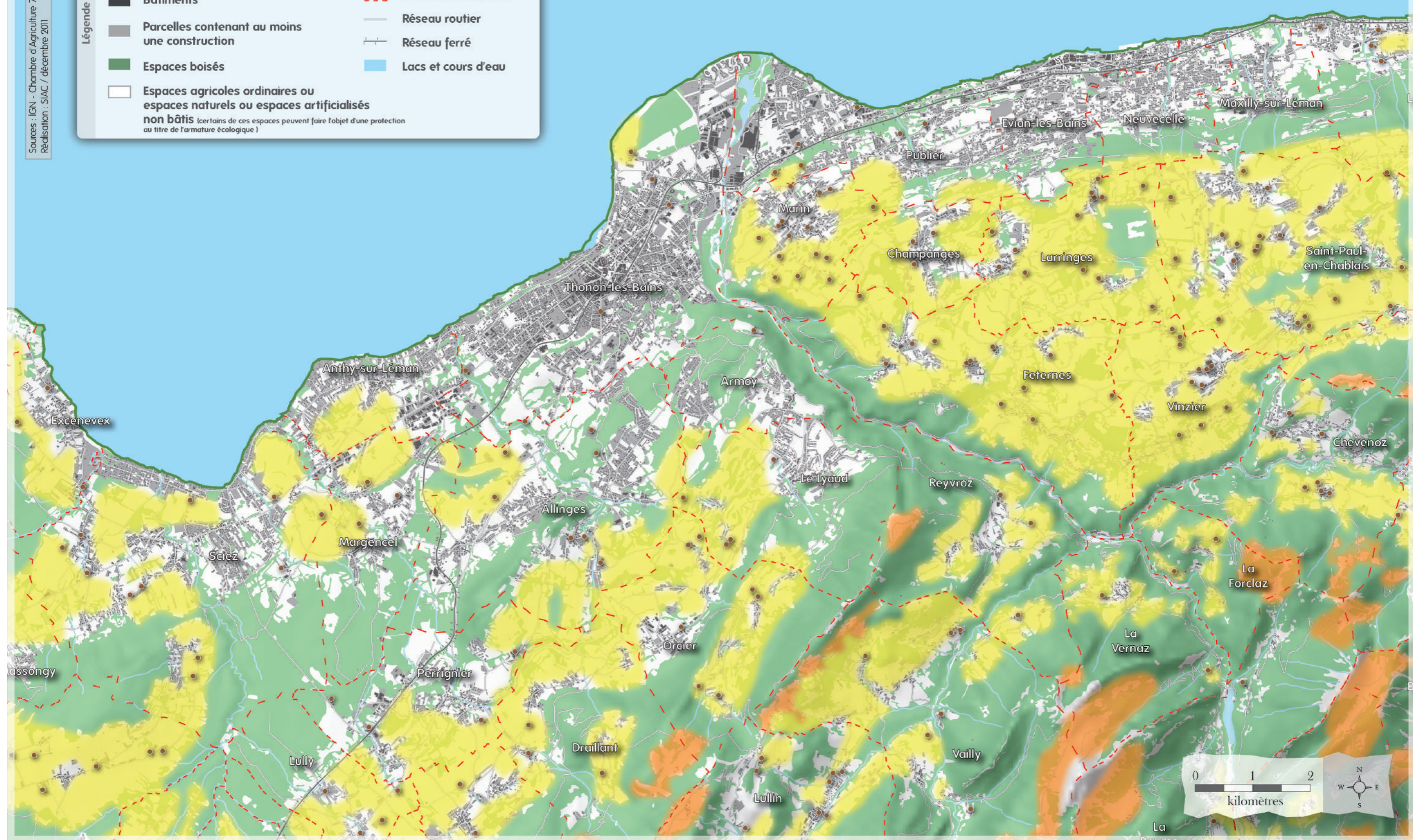
Espaces agricoles ordinaires ou espaces naturels ou espaces artificialisés non bâtis (white) (certains de ces espaces peuvent faire l'objet d'une protection au titre de l'armature écologique)

Limites communales (red dashed line)

Réseau routier (grey line)

Réseau ferré (black line with cross-ticks)

Lacs et cours d'eau (blue)



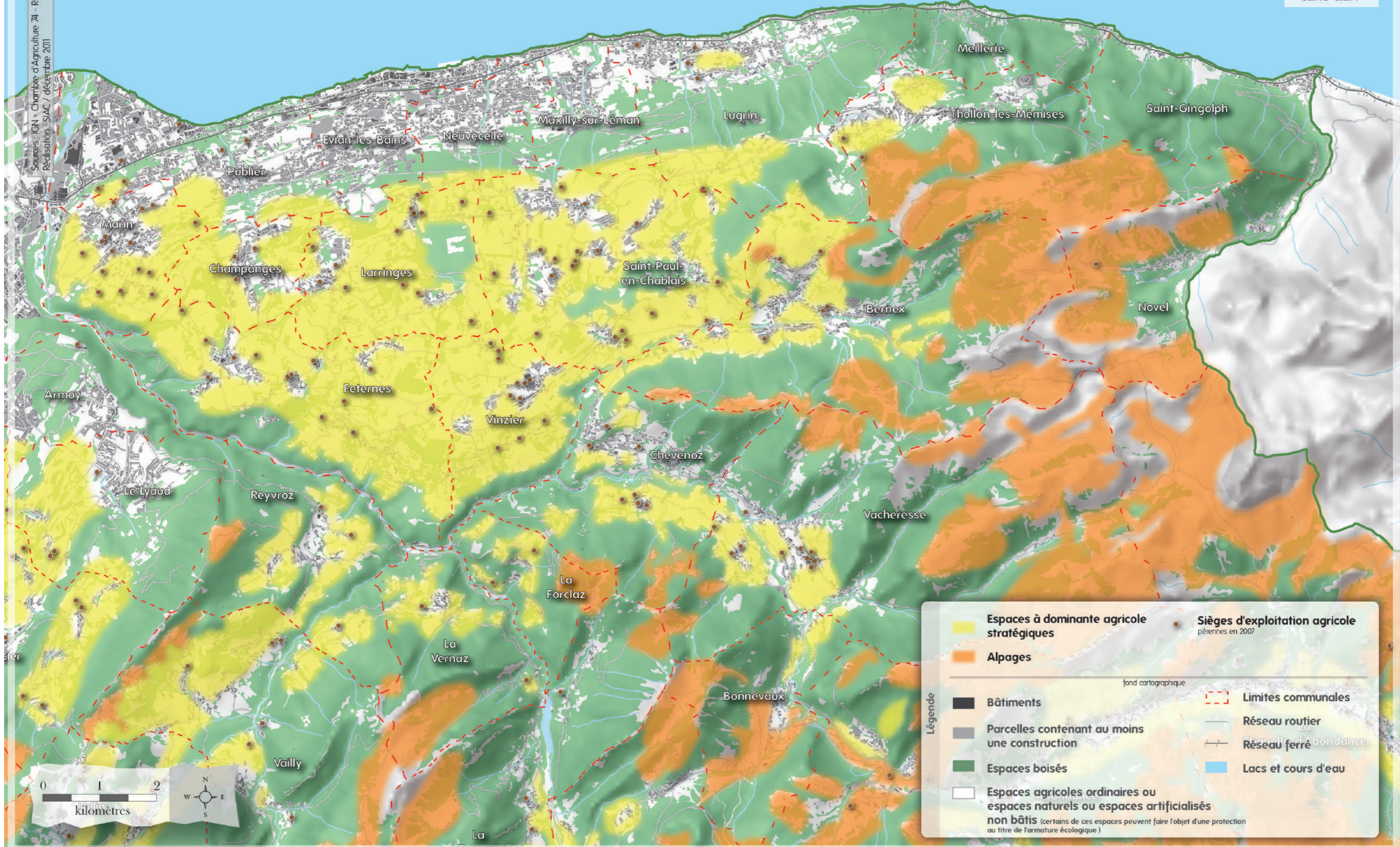


Sources : IGN - Chambre d'Agriculture 74 - RGD - SIAC
Réalisation : SIAC / décembre 2011

Armature agri-pastorale - secteur Pays d'Evian -

agriculture

carte c.2.1



Espaces à dominante agricole stratégiques

Alpages

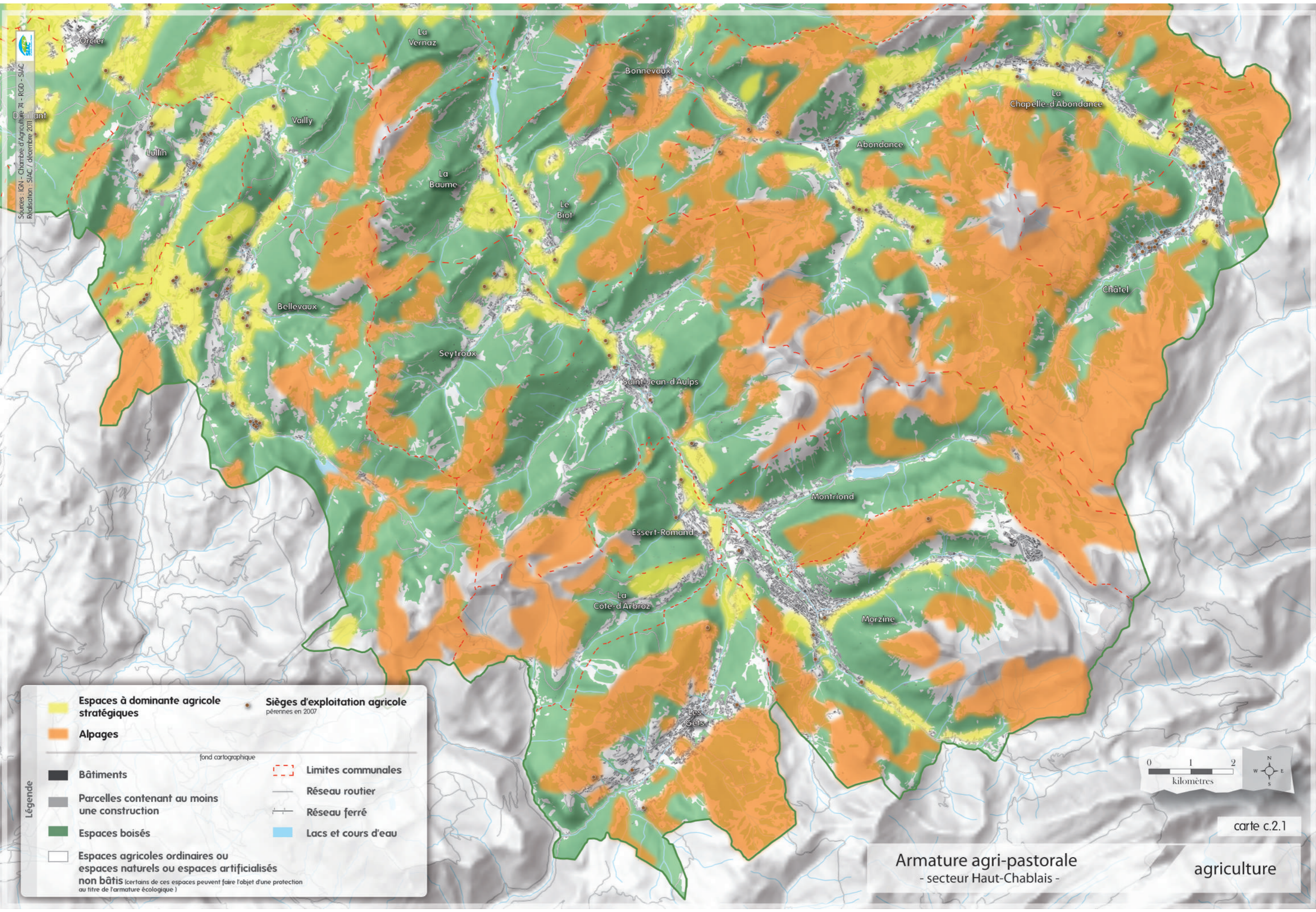
Sièges d'exploitation agricole pérennes en 2007

Légende

- Bâtiments
- Parcelles contenant au moins une construction
- Espaces boisés
- Espaces agricoles ordinaires ou espaces naturels ou espaces artificialisés non bâtis (certains de ces espaces peuvent faire l'objet d'une protection au titre de l'armature écologique)
- Limites communales
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Lacs et cours d'eau

fond cartographique

Sources : IGN - Chambre d'Agriculture 74 - RGO - SIAC
Réalisation : SIAC / décembre 2011



Légende

	Espaces à dominante agricole stratégiques		Sièges d'exploitation agricole pérennes en 2007
	Alpages		
	Bâtiments		
	Parcelles contenant au moins une construction		Limites communales
	Espaces boisés		Réseau routier
	Espaces agricoles ordinaires ou espaces naturels ou espaces artificialisés non bâtis (certains de ces espaces peuvent faire l'objet d'une protection au titre de l'armature écologique)		Réseau ferré
			Lacs et cours d'eau

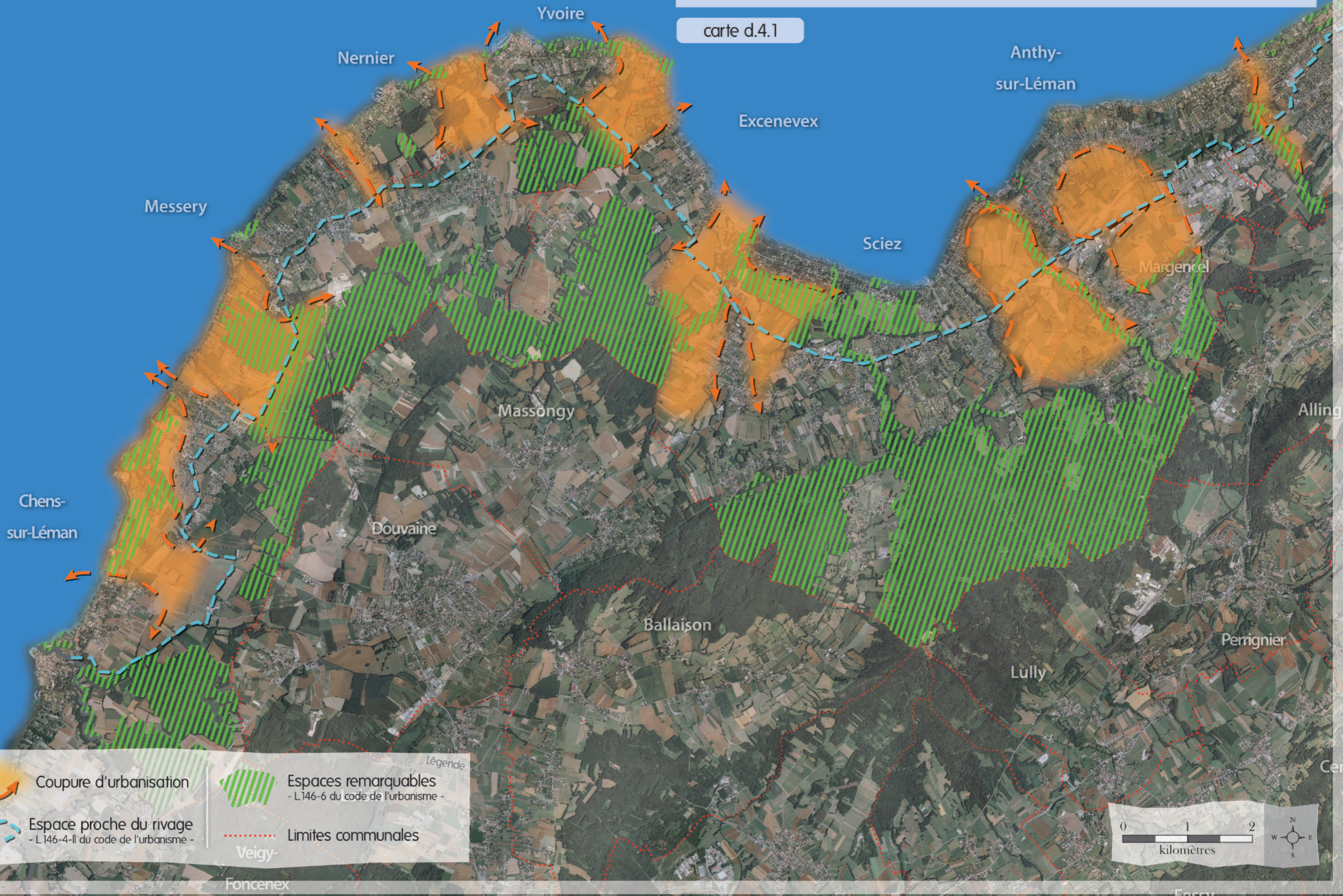
fond cartographique

Armature agri-pastorale
- secteur Haut-Chablais -
agriculture

Déclinaison de la loi littoral - Chablais Ouest

carte d.4.1

Sources : DDT - IGN BD Cartho @ - RGD - SIAC
Réalisation : SIAC / décembre 2011



Légende

- Coupure d'urbanisation
- Espaces remarquables
- L.146-6 du code de l'urbanisme -
- Espace proche du rivage
- L.146-4-II du code de l'urbanisme -
- Limites communales

Veigy-
Foncenex



Déclinaison de la loi littoral - Chablais centre

carte d.4.1

Maxilly-
sur-Léman

Evian-
les-Bains

Publier

Neuvecelle

Thonon-
les-Bains

Marin

Champanges

Larringes

Anthy-
sur-Léman

Armoy

Féternes

Vinzier

Reyvroz

Le Lyaud

Margenrel

 Coupure d'urbanisation

 Espace proche du rivage
- L.146-4-II du code de l'urbanisme -

 Espaces remarquables
- L.146-6 du code de l'urbanisme -

 Limites communales

Légende



Déclinaison de la loi littoral - Chablais Est

carte d.4.1

Sources : DDT - IGN BD Cartho @ - RGD - SIAC
Réalisation : SIAC / décembre 2011



Evian-les-Bains

Maxilly-sur-Léman

Lugrin

Meillerie

Saint-Gingolph

Neuvecelle

Thollon-les-Mémises


Larringes


Saint-Paul-en-Chablais

Novel


Vinzier


Bernex

 Coupure d'urbanisation

 Espaces remarquables
- L.146-6 du code de l'urbanisme -

Légende

 Espace proche du rivage
- L.146-4-II du code de l'urbanisme -

 Limites communales



